

DECRET D/2017 187 /PRG/SGG

PORTANT RAPPEL D'UN AMBASSADEUR  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N° D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mohamed YOULA, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée auprès de la République Fédérative du Brésil, est rappelé.

**Article 2 :** le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 26 JUL. 2017 2017

  
**Pr Alpha CONDE**